AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (23)ItemJean-Baptiste André Godin à Émile Ségard, 14 août 1883

Jean-Baptiste André Godin à Émile Ségard, 14 août 1883

Auteur∙e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (23)
Collation1 p. (319v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Ségard, 14 août 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51293

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Date de rédaction14 août 1883

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

DestinataireSégard, Émile

Lieu de destinationSaint-Quentin (Aisne)

Description

RésuméGodin envoie à Ségard l'article « Les élections au conseil général dans le canton de Guise », à composer et insérer en tête du prochain numéro du journal *Le Devoir*.

NotesDans l'article « Les élections au conseil général dans le canton de l'Aisne », paru dans *Le Devoir* du 19 août 1883, Godin fait valoir qu'il a perdu les élections contre Paradis (par 2 201 voix contre 1 739) à cause de la ruse et des mensonges de ses adversaires, soutenus par les cléricaux, sur l'application de sa proposition du droit d'hérédité de l'État ; il demande à Paradis de présenter au conseil général un vœu relatif au droit d'hérédité de l'État sur les successions collatérales. SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

Administration et édition du journal Le Devoir, Élections

Œuvres citées[Godin (Jean-Baptiste André)], « Les élections au conseil général dans le canton de Guise », *Le Devoir*, t. 7, n° 258, 19 août 1883, p. 513-515. [En ligne : https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/513/100/832/0/0, consulté le 6 septembre 2023]

Événements cités<u>Élections cantonales (12-19 août 1883, France)</u>
Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Grain the work 83 Newther agreer, Mousian regard, civilità parfaits God Enthy to Electioned are consend Finisal dans le canton guire. Penille, le faire composer in 9 contilled Le paris nite postable et un' envoyer l'opteur a correger. The Derka etre invere en tete du Berais de este Leusaine.